

Quand *Dieu est céans*, la jeunesse est pure, l'âge mûr est sage, la vieillesse est sereine et la vie féconde.

Quand *Dieu est céans*, le pauvre a sa richesse et les larmes ont leur bonheur !

A tous nos abonnés, à tous les amis du journal, nous disons donc :

Bon jour ! bon an !

Dieu soit céans !

**CIRCULAIRE de MGR L'ARCHEVEQUE de MONTREAL
AU CLERGE DE SON DIOCESE**

SUR

LE DECRET " URBIS ET ORBIS "

Pour l'année sainte

Et les résultats de la mission de l'Avent à Montréal

Archevêché de Montréal le 21 décembre 1899.

Mes chers collaborateurs,

La Sacrée Congrégation des Rites vient de publier un décret *Urbis et Orbis*, en vertu duquel le Saint-Père accorde que, pendant la nuit du 31 décembre 1899 et celle du 31 décembre 1900, on pourra, *juxta prudens arbitrium Ordinarii*, dans toutes les églises où le Saint-Sacrement sera exposé en forme solennelle, célébrer à minuit la messe de la fête de la Circoncision et y donner la communion aux fidèles.

Suivant la faculté qui m'est laissée par le Saint-Siège, j'autorise dans tout le diocèse, pour le 31 décembre de cette année, la célébration du saint sacrifice de la messe à minuit, en présence du Saint-Sacrement exposé, excepté dans les paroisses où il n'y a qu'un seul prêtre. Car le décret pontifical ne permet pas le binage, et il est nécessaire que le premier jour de l'an la grand'messe ait lieu comme d'habitude, pour la commodité de tous les fidèles.